

VILLEFRANCHE DE CONFLENT - Commune

Séance du 09 avril 2026

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 03/04/2026

neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gilles ROBERT

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Madame Frédérique LATOUR, Monsieur Benoît MENE, Monsieur Gilles ROBERT, Monsieur Stéphane BARAJAS, Madame Anissa MEGHRAOUI, Monsieur Bernard CAILLIS, Monsieur Laurent BACO, Madame Marie-Noëlle NEAUD, Madame Céline MONSEGUR, Madame Marjolaine CARMINATI, Monsieur Jimmy COURTIN

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Madame
Frédérique LATOUR

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 13/04/2026 et publié ou notifié le 13/04/2026
--

Objet: Election des Membres de la Commission d'appel d'offres - DE_048_2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le Maire : son Président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus parmi les membres du conseil municipal,

Considérant que les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L.2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Après en avoir délibéré, DECIDE :

De procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

Une liste unique est présentée :

Titulaire : MM LATOUR Frédérique, BACO Laurent, MEGHRAOUI Anissa

Suppléants : MM NEAUD Marie-Noëlle, MONSEGUR Céline, MENE Benoît

Considérant que, s'agissant des modalités de vote, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret (art. L2121-21 du CGCT) et qu'aucune disposition du code de la commande publique ne s'y oppose,

DESIGNE par 11 voix POUR :

Membres titulaires : MM LATOUR Frédérique, BACO Laurent, MEGHRAOUI Anissa

Membres suppléants : MM NEAUD Marie-Noëlle, MONSEGUR Céline, MENE Benoît

Date de transmission de l'acte: 13/04/2026

Date de reception de l'AR: 13/04/2026

066-216602235-DE_048_2026-DE

A G E D I

La commission d'appel d'offres est ainsi constituée :

Président : Gilles ROBERT

Titulaires :

Frédérique LATOUR

Laurent BACO

Anissa MECHRAOUI

Suppléants :

Marie-Noëlle NEAUD

Céline MONSEGUR

Benoît MENE

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Gilles ROBERT



LE SECRETAIRE

Voies et délais de recours :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication et/ou sa notification.

A cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot, 6 Rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être reconduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 13/04/2026

Date de réception de l'AR: 13/04/2026

066-216602235-DE_048_2026-DE

AGEDI